



SOLIDARITÉ AVEC LES CAMARADES DE MILÉNIS



RÉINTÉGRATION IMMÉDIATE DE FREDDY !

Camarades,

Depuis le 2 Février 2026, nos Camarades affectés sur le site du Centre Commercial Milénis pour le compte de la Société CCS – CONCEPT CARAIBE SÉCURITÉ - sont mobilisés pour exiger la réintégration de notre Camarade Freddy.

Freddy, Militant de l'UGTG, totalise plus de 25 ans d'ancienneté sur le site de Milénis. Il a été licencié pour faute grave, sans préavis ni indemnités, au motif qu'il aurait empêché deux livraisons lors d'un mouvement de grève.

Nous posons une question simple : **KI PWOBLÈM A CCS ?**

La société CCS, basée en Martinique, a obtenu son premier marché en Guadeloupe le 1er février 2025, en reprenant l'activité de gardiennage et de surveillance d'une partie du site de Milénis, notamment le Secteur du Fret où était affecté notre Camarade.

Depuis cette reprise, les relations sociales se sont fortement dégradées. Les salariés ont subi des tensions constantes, liées à l'organisation du travail, et aux méthodes de management imposées par la direction. Les revendications légitimes ont été accueillies par le mépris et la pression.

Au mois de Novembre 2025, Freddy a dû déposer plainte pour harcèlement à l'encontre du responsable d'exploitation de CCS. Ce fait, grave, témoigne du climat installé sur le site.

En Décembre 2025, un nouveau conflit éclate au sujet de la prime de fin d'année. Sous l'entreprise précédente, cette prime était versée le 14 Décembre. Il s'agissait d'un usage constant et reconnu. Les salariés ont interrogé à plusieurs reprises la direction de CCS afin de connaître la date de paiement. Aucune réponse officielle ne leur a été apportée.

Le 23 Décembre 2025, un premier débrayage a lieu pour exiger des explications. Là encore, aucun engagement clair n'est donné.

Face au silence persistant de leur employeur, les salariés décident collectivement de se mobiliser le 29 Décembre 2025 pour exiger le paiement effectif de leur prime. La mobilisation se déroule devant le fret, en présence et avec le soutien des élus du CSE de l'Hypermarché Carrefour.

Le 30 Décembre 2025, la prime est versée.

Les faits sont clairs : la mobilisation a permis d'obtenir le respect d'un acquis.

Quelques jours plus tard, le 6 Janvier 2026, Freddy reçoit une mise à pied conservatoire. Il est convoqué à un entretien préalable le 16 Janvier 2026, puis licencié le 21 Janvier 2026 pour faute grave, sans indemnités, ni préavis.



Le contexte ne peut être ignoré.

Freddy est un militant syndical.

Il a participé à une mobilisation victorieuse.

Il avait dénoncé des faits de harcèlement quelques semaines auparavant.

Nous considérons que ce licenciement constitue une attaque contre l'action syndicale et un signal adressé à l'ensemble des travailleurs.

NOU PÉ PA PWAN'Y. NOU PÉ KÉ PWAN'Y.

Camarades Agents de Sécurité,

Cette attaque ne concerne pas uniquement Freddy. Elle concerne tous les salariés du Secteur. Elle pose la question du respect des droits fondamentaux, et notamment du droit de grève et de la liberté syndicale.

NOUS EXIGEONS :

- **La réintégration immédiate de notre camarade Freddy.**
- **Le respect du droit de mobilisation des travailleurs.**
- **Le respect des acquis sociaux sur le site de Milénis.**
- **L'arrêt de toute forme de discrimination et de harcèlement.**
- **L'arrêt des pressions exercées par les donneurs d'ordre, à Milénis comme à Destreland.**

Nous ne pouvons accepter qu'une entreprise, nouvellement implantée en Guadeloupe, tente d'imposer des méthodes d'intimidation pour faire taire les salariés.

TOUT JÉ PA JÉ !!

LA SOLIDARITÉ EST NOTRE FORCE. L'UNITÉ EST NOTRE PROTECTION.

UGTG – SECTEUR SÉCURITÉ ANNOU RÉTÉ DOUBOUT !

ANSANM-ANSANM NOU KA GOUMÉ...

ANSAMN-ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !

Lapwent, 27 Févriyé 2026



SECTEUR UGTG SÉCURITÉ